



École Pratique  
des Hautes Études



**Parcours Biodiversité – Environnement**

***Master Sciences du Vivant de l'EPHE-PSL***

# **Guide des stages**



Ce guide détaille les dispositions relatives aux stages de M1 et M2 en vigueur à partir de la rentrée 2025 dans le parcours Biodiversité – Environnement du master Sciences du Vivant de l'EPHE-PSL. Il tient compte des objectifs pédagogiques du master et du retour d'expérience sur les stages des 10 années précédentes.

Ce guide est interne au parcours Biodiversité – Environnement et n'a pas été soumis à validation externe au master. Il n'a pas valeur de règlement ou de charte. Il ne se substitue pas au règlement de la scolarité et des études de l'EPHE-PSL. En cas de divergence entre les deux documents, ce dernier fait référence.

Rédaction et validation : responsables du master – conseil de formation – responsables des unités d'enseignement « stage de M1 » et « stage de fin d'étude » - Direction des Études et de la Vie Étudiantes.  
Pour toute question sur les stages, contacter le gestionnaire du master : [mastersdv@ephe.psl.eu](mailto:mastersdv@ephe.psl.eu)



École Pratique  
des Hautes Études

PSL 



## TABLE DES MATIERES

<b>Dispositions communes</b> .....	<b>5</b>
Objectifs des stages .....	5
Calendrier.....	6
Responsabilités.....	6
Responsabilités de l'étudiant .....	6
Responsabilités de l'encadrant .....	7
Responsabilités du tuteur pédagogique.....	8
Démarches administratives.....	9
Conventionnement .....	9
Gratification .....	9
Structures d'accueil .....	10
Encadrement .....	10
Confidentialité .....	11
Mémoire de stage .....	12
Rédaction du mémoire .....	12
Forme du mémoire.....	12
Contenu du mémoire.....	14
Mémoire de recherche académique.....	14
Mémoire d'étude.....	15
Soutenance .....	16
Soutenance d'un mémoire de recherche académique.....	17
Soutenance d'un mémoire d'étude.....	17
Evaluation.....	18
Composition du jury.....	18
<b>Dispositions spécifiques au stage de première année</b> .....	<b>19</b>
Objectifs.....	19
Durée .....	19
Mémoire .....	20
Soutenance .....	20
<b>Dispositions spécifiques au stage de deuxième année</b> .....	<b>20</b>
Objectifs.....	20
Durée .....	21
Mémoire .....	21
Soutenance .....	21



## DISPOSITIONS COMMUNES

### Objectifs des stages

Les stages constituent la phase de mise en application des savoirs, compétences et savoirs-être acquis durant le master. Ils permettent à l'étudiant de s'insérer dans une structure d'accueil de son choix, lui offrant une immersion professionnelle compatible avec son projet personnel. Les stages sont une période de formation, et doivent être compris comme tel par l'étudiant, l'encadrant, la structure d'accueil et l'équipe pédagogique. Il ne s'agit donc ni d'une délégation de tâche, ni d'une séquence d'observation, mais bien de la réalisation d'un projet cohérent, répondant à des attentes pédagogiques précises qui sont explicitées dans ce document et résumées dans des fiches d'information communiquées aux étudiants, aux tuteurs pédagogiques et aux structures d'accueil.

Au cours de son stage, l'étudiant doit se montrer autonome dans la réalisation du projet qui lui est confié, mais l'encadrant et la structure d'accueil s'engagent à lui procurer le soutien, la formation et le suivi nécessaires pour y parvenir. S'agissant, pour la plupart des étudiants, d'une première expérience dans leur milieu professionnel, les structures d'accueil ont également pour rôle de conférer aux étudiants un ensemble de savoirs-être qui garantiront leur insertion ultérieure dans un premier emploi.

Ces stages valident deux ans de formation scientifique. La qualité du travail et des livrables exigée de l'étudiant est donc celle attendue d'un jeune professionnel inséré dans une structure d'étude, de gestion ou de protection de la biodiversité et des milieux naturels, ou dans un laboratoire de recherche en écologie, environnement et évolution. Une progression existe entre première et deuxième année dans le format du stage, la composition des livrables et les attentes du jury. Elle permet à l'étudiant d'expérimenter ses compétences en accord avec le déroulement pédagogique du master.



## Calendrier

Le calendrier des stages est communiqué aux étudiants en début de semestre. Les échéances de rendus de mémoires et de soutenances sont communiquées au plus tard à la date de début du stage.

## Responsabilités

### Responsabilités de l'étudiant

L'étudiant est responsable :

- de sa recherche de stage, tenant compte des exigences de la formation telles que décrites dans le présent document et rappelées en début d'année ;
- de l'élaboration et du suivi de ses candidatures ;
- de communiquer à sa structure d'accueil les objectifs et modalités de réalisation du stage, le rôle de l'encadrant, le calendrier et les dispositions relatives à l'évaluation ;
- d'entamer et assurer le suivi du conventionnement de son stage ;
- de la réalisation de son travail de stage dans le respect des attentes de la structure d'accueil et des modalités prévues par la formation ;
- de l'exécution d'un travail de haute qualité sur le fond et sur la forme, dans le respect de l'éthique et de la déontologie scientifique ;
- du rendu de l'ensemble des livrables prévus par la convention de stage, dont font partie le mémoire et la soutenance, et ce même si les échéances se situent en dehors de la période de conventionnement ;



- du respect de toutes les échéances prévues par la structure d'accueil et la formation ;
- de ses bonnes relations avec ses encadrants dans la structure d'accueil, dont font partie l'exécution du travail demandé, l'insertion dans la dynamique professionnelle de la structure, le respect des consignes et conseils des encadrants, l'observation du règlement intérieur de sa structure d'accueil et des savoir-être professionnels ;
- de l'image qu'il diffuse de l'École Pratique des Hautes Études – PSL dans sa structure d'accueil par son assiduité, la qualité de son travail et son comportement ;
- du maintien des relations avec l'équipe de formation, dont en particulier son tuteur pédagogique.

#### Responsabilités de l'encadrant

L'encadrant désigné par la structure d'accueil est cosignataire de la convention de stage. Il s'engage à ce titre :

- à accompagner l'étudiant dans son stage dans un esprit de formation, de transmission des savoirs, savoir-être et compétences, et de préparation à son insertion dans le milieu professionnel ;
- à n'encadrer que des stages pour lesquels il a pleine autorité et compétence, dans un esprit de déontologie et de respect de l'éthique scientifique ;
- à assurer lui-même l'encadrement du stage dans les conditions précisées par l'offre de stage à laquelle l'étudiant a initialement candidaté, les délégations d'encadrement ne pouvant être motivées que temporairement pour des motifs techniques ou personnels impérieux ;
- à organiser régulièrement des rencontres en présentiel avec l'étudiant, à une fréquence et selon un calendrier compatible avec la bonne avancée des travaux



du stage, la formation de l'étudiant, et lui assurant des conditions professionnelles et humaines saines ;

- à ne confier à l'étudiant que les tâches qui incombent directement à la réalisation de son stage, exception faite de tâches supplémentaires justifiées par la découverte du milieu professionnel, l'intérêt personnel de l'étudiant ou son ouverture vers de nouvelles compétences et savoirs, ces tâches devant rester accessoires, librement consenties par l'étudiant, et planifiées de manière à ne pas impacter le travail de stage ;
- à respecter les exigences de formation du master qui lui sont communiquées par l'étudiant, en particulier en ce qui concerne les objectifs du stage, les modalités d'évaluation et les échéances ;
- à garantir à l'étudiant un temps suffisant pour la rédaction du rapport et la préparation de la soutenance, à l'accompagner dans ces tâches de manière exigeante mais constructive ;
- à communiquer aux responsables du master ou au tuteur pédagogique toute difficulté de nature à entraver la bonne réalisation du stage, et à rechercher avec eux les solutions adéquates, au profit de l'étudiant.

En cas de co-encadrement, l'ensemble des encadrants s'engagent solidairement sur l'ensemble de ces responsabilités.

#### Responsabilités du tuteur pédagogique

Le tuteur pédagogique nommé par le conseil de formation du master suit l'étudiant sur l'ensemble de son parcours de master. A ce titre, il accompagne l'étudiant dans sa recherche de stage, co-signé la convention et s'assure du bon déroulement du stage. Le tuteur pédagogique :

- conseille l'étudiant dans sa recherche de stage, notamment en évaluant avec lui l'intérêt des propositions de stage pour son projet professionnel, la crédibilité des offres et des structures d'accueil ;



- vérifie la compatibilité des offres avec les dispositions prévues par le présent guide, les objectifs pédagogiques du master et le calendrier universitaire ;
- prend contact avec l'encadrant de la structure d'accueil en amont de la signature de la convention de stage pour s'assurer que les modalités du stage sont bien comprises, notamment en ce qui concerne les attendus de fond, de forme, et les modalités d'évaluation ;
- maintient un contact régulier avec l'étudiant au cours du stage afin de s'assurer de son bon déroulement, de la qualité de l'accueil et de l'encadrement, et de la compatibilité entre le déroulement du stage et les échéances.

Il est conseillé d'organiser au moins un point d'étape entre l'encadrant de la structure d'accueil, le tuteur pédagogique et l'encadrant à la moitié de la durée du stage. Cette réunion est à l'initiative de l'étudiant et/ou du tuteur pédagogique.

## Démarches administratives

### Conventionnement

La convention de stage est obligatoire. Elle est co-signée par le représentant de l'EPHE-PSL, la structure d'accueil, le ou les encadrants, le tuteur pédagogique et l'étudiant. Un modèle de convention est disponible sur demande auprès de la direction des études et de la vie étudiante de l'EPHE-PSL. **L'initiation du processus de conventionnement est de la responsabilité de l'étudiant après avis favorable sur le choix de stage par le tuteur pédagogique.**

### Gratification



La gratification est obligatoire pour tout stage de durée supérieure à 2 mois (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour). Le tarif minimal de gratification est publié annuellement par arrêté ministériel. La gratification des stages à l'étranger n'est pas obligatoire.

## Structures d'accueil

La structure d'accueil peut être une structure de droit public ou privé, ayant par ses activités principales ou secondaires à réaliser des recherches ou études en écologie scientifique. Des structures d'accueil non spécialisées en écologie ou environnement peuvent être admises à la condition qu'un co-encadrement soit mis en place avec une structure spécialisée. Le choix de la structure d'accueil est libre, dans la mesure où elle présente des garanties d'accueil et d'encadrement compatibles avec les attentes exprimées dans le présent guide. Néanmoins, les structures d'accueil exigeant de la part de l'étudiant le paiement de frais d'inscription ou de participation pour son stage ne sont pas acceptées.

En cas de désaccord entre l'étudiant et le tuteur pédagogique sur le choix d'un sujet ou d'une structure d'accueil, les responsables de l'UE « stage » de l'année concernée sont consultés. Si le désaccord persiste, un avis peut être demandé aux responsables du master.

Les stages impliquant plusieurs structures d'accueil sont acceptés. Il est recommandé de ne pas dépasser deux structures d'accueil afin de garantir fluidité administrative et lisibilité du contexte du stage.

## Encadrement

L'encadrement du stage est assuré par un ou plusieurs encadrants désignés par la structure d'accueil (« tuteurs scientifiques »). Au moins l'un des encadrants doit faire



état du grade minimal de master ou de tout diplôme équivalent à un second cycle d'études supérieures scientifiques, avec une spécialisation dans l'une des thématiques du master. Au moins un des encadrants doit exercer de manière régulière une activité professionnelle en accord avec les objectifs de formation du master : chef de projet écologue, chercheur ou enseignant chercheur spécialisé en écologie, environnement ou biodiversité, ingénieur d'études ou de recherches.

Les structures d'accueil ne disposant pas d'encadrants susceptible de remplir ces conditions peuvent encadrer des stages à la condition qu'un co-encadrement soit mis en place avec un chercheur ou enseignant-chercheur d'une structure académique, à même d'assurer un suivi compatible avec les exigences scientifiques de la formation.

La structure d'accueil s'engage à évaluer en amont du stage la capacité des professionnels désignés pour l'encadrement à assumer l'ensemble des responsabilités afférentes à la formation d'un stagiaire dans le cadre défini par le présent guide.

## Confidentialité

La confidentialité de tout ou partie d'un stage, incluant les questions, méthodes, techniques, résultats et livrables, doit être communiquée à l'étudiant, à son tuteur pédagogique et aux responsables du master en amont de la signature de la convention de stage.

En aucun cas, une clause de confidentialité ne doit entraver l'évaluation du stage de l'étudiant sous toutes ses composantes, dont en particulier la qualité scientifique du travail réalisé. En conséquence, ni le rapporteur, ni le jury ne pourront se voir opposer une clause de confidentialité restreignant leur capacité à évaluer dans le mémoire ou la soutenance l'état de l'art, les questions et hypothèses, les méthodes et techniques employées, les résultats obtenus, leur interprétation et leur discussion. L'engagement écrit d'une structure d'accueil émettant une exigence de confidentialité sur un stage est nécessaire à la validation du stage par l'équipe pédagogique du master et à la signature



de la convention de stage. Le non-respect de ces engagements après le début du stage entraîne l'invalidation du stage et empêche son évaluation.

La structure d'accueil peut, au titre de la confidentialité, imposer une soutenance à huis-clos ou l'exclusion d'un membre du jury. Dans ce cas, elle prend contact avec les responsables du master dans un délai d'au minimum un mois avant la soutenance.

## Mémoire de stage

### Rédaction du mémoire

Le mémoire de stage et la soutenance font partie intégrante du stage, dont elles forment les seuls livrables reconnus par le jury. A ce titre, la structure d'accueil, l'encadrant et le stagiaire s'engagent collectivement à y allouer un effort et un temps de travail compatibles avec la production de livrables de qualité. Le mémoire et la soutenance suivent un format imposé décrit dans le présent guide. Un document de travail, rapport d'activité ou de projet, article scientifique ne peuvent s'y substituer.

Le stagiaire est l'unique rédacteur de son mémoire. Néanmoins, la rédaction du mémoire contribue à l'acquisition des compétences professionnelles que valide le stage. A ce titre, l'encadrant joue un rôle de conseil sur la rédaction, et s'engage à anticiper la rédaction en amont avec l'étudiant, à l'accompagner dans la rédaction sur le fond et la forme, à planifier des points d'étapes et échéances spécifiquement dédiés au mémoire, et à produire des relectures constructives. Il n'est néanmoins pas du rôle de l'encadrant de rédiger le mémoire ou de produire des corrections et re-rédactions de nature à biaiser l'évaluation de la qualité du travail fourni par l'étudiant.

### Forme du mémoire

Pour les deux années, le mémoire consiste en un document constitué :



- d'une page de garde au format standardisé annexé au présent guide (Annexe 1);
- d'une page mentionnant explicitement les conditions de diffusion du mémoire et le respect de l'intégrité et de la déontologie scientifique, au format annexé au présent guide (Annexe 1);
- d'une page de présentation de la structure d'accueil et du projet dans lequel s'insère le stage ;
- d'un corps de texte principal d'au maximum 10 (première année) ou 25 pages (deuxième année), dont la structure est détaillée plus bas;
- d'une liste bibliographique contenant l'ensemble des références citées dans le corps de texte, à l'exclusion de toute autre ;
- d'un maximum de deux annexes non nécessaires à la compréhension du texte principal ;
- d'une quatrième de couverture composée d'un résumé de 150 mots en français et de sa traduction en anglais, auxquels sont associés cinq à sept mots-clés.

Le sommaire est autorisé mais non obligatoire. Le mémoire ne contient pas de paragraphe de remerciements. Les logos imposés par la structure d'accueil figurent sur la page de garde.

Le mémoire est rédigé en Calibri ou Times New Roman de taille 12, avec un interligne de 1.5 et des marges latérales de 2.5 cm et des marges de 2cm en tête et en pied de page. Les pages sont numérotées de la première page du corps de texte principal à la dernière page de la bibliographie. Les annexes sont numérotées séparément. Le format de bibliographie imposé est celui de la revue *Journal of Ecology*, dont le fichier de style est disponible à [<https://www.zotero.org/styles/journal-of-ecology>]. Le mémoire est soumis par voie électronique, au format PDF aux responsables de l'UE Stage. L'échéance, communiquée au plus tard à la signature de la convention, est impérative.



### Contenu du mémoire

Pour la première comme la deuxième année, le contenu du corps de texte principal peut prendre deux formes, au libre choix du candidat.

Le mémoire est une production intellectuelle du candidat, dont il est l'unique auteur.

En conséquence,

- le recours manifeste aux algorithmes d'intelligence artificielle ou toute autre technique de génération automatique ou semi-automatique de texte ;

- le plagiat dans les conditions prévues par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ;

- la production comme mémoire de stage d'un rapport d'activité, rapport d'étude ou tout autre document non original ou dont le candidat ne serait pas l'unique rédacteur

entraînent l'invalidation du stage par l'attribution de la note 0/20 et l'interdiction de soutenir.

Deux formats de mémoire sont autorisés, au libre choix de l'étudiant et en accord avec sa structure d'accueil.

### Mémoire de recherche académique

Ce format est celui d'un manuscrit d'article scientifique. Il est particulièrement recommandé pour des stages effectués dans le cadre de projets de recherche fondamentale ou appliquée, et/ou si l'étudiant souhaite poursuivre son cursus par une thèse de doctorat.

Le corps de texte est obligatoirement constitué des paragraphes suivants, dont le titre est imposé :

- Introduction : elle pose le contexte et synthétise l'état de l'art dans le but d'argumenter et décrire les questions et hypothèses de l'étude. Elle fait appel à



un corpus bibliographique principalement constitué de références issues de revues scientifiques internationales et de livres faisant autorité dans un champ disciplinaire ;

- Matériels et méthodes : il décrit et argumente les choix méthodologiques, la constitution de la base de données et leur analyse, ainsi que les outils utilisés. Il doit permettre à tout lecteur de comprendre en quoi les méthodes répondent aux questions et/ou permettent de tester les hypothèses posées en introduction, et de reproduire l'étude à l'identique ;
- Résultats : ils décrivent factuellement les résultats et donnent au lecteur les clés de leur compréhension biologique et environnementale. Ils s'accompagnent de tous les éléments qualitatifs et quantitatifs nécessaires à évaluer leur robustesse. Il est rappelé que toute donnée statistique s'accompagne d'une mesure d'incertitude, et que les indicateurs de significativité statistique ne peuvent faire office ni de taille d'effet, ni de preuve de significativité biologique ;
- Discussion : elle répond aux questions ou hypothèses posées en introduction à partir des résultats ; propose un cadre à leur validité ; propose des inférences en interprétant les résultats et en les situant dans un corpus de littérature ; propose une ou plusieurs perspectives de recherche et conclut sur l'intérêt de l'étude pour le champ disciplinaire.

### Mémoire d'étude

Ce format de mémoire correspond à un rapport tel qu'habituellement rédigé par les professionnels non académiques de l'écologie et de la biodiversité en réponse à des projets d'études. Il est recommandé pour les étudiants souhaitant se diriger vers les métiers de l'étude, de l'expertise et de l'ingénierie écologique. Sa structure est plus libre que celle d'un mémoire de recherche académique, mais sa qualité doit être équivalente sur le fond comme sur la forme. Le corps de texte principal inclut au moins :



- Une introduction générale exposant le contexte, les motivations, l'objet et les questions de l'étude, appuyés par des références réglementaires, naturalistes, scientifiques et techniques ;
- Une méthodologie générale qui décrit le cadre des actions, méthodes et outils mises en œuvre pour atteindre les objectifs ;
- Une présentation claire, rigoureuse et argumentée des méthodes particulières et des résultats, organisée thématiquement selon un plan libre qui doit cependant rester cohérent et logique au regard des objectifs formulés en introduction ;
- Une présentation du cadre et des limites de l'étude ;
- Une conclusion générale démontrant l'atteinte des objectifs ou expliquant les raisons de leur non-atteinte.

Ces éléments sont structurés selon un plan pertinent au regard de l'étude : séquence réglementaire, thématique, chronologique, ou tout autre choix compatible avec le contexte du travail réalisé.

## Soutenance

La soutenance de stage a lieu en présentiel devant le jury. Au même titre que le mémoire, la soutenance fait partie intégrante du stage et doit donc être préparée par l'étudiant avec le soutien de son encadrant, qui s'engage à lui dédier un temps substantiel. Tous les étudiants d'une même année soutiennent sur un même créneau de dates, décidé annuellement par le conseil de formation au regard du calendrier universitaire et communiqué en amont du stage à l'étudiant et à ses encadrants. Dans la mesure du possible, les étudiants de première et deuxième année soutiennent sur un unique créneau de dates afin de favoriser l'esprit de promotion et leur culture scientifique.



Soutenance d'un mémoire de recherche académique

L'étudiant doit être capable de situer son questionnement dans un champ disciplinaire à partir d'un état de l'art, de justifier ses questions et hypothèses sur une base théorique, d'argumenter ses choix méthodologiques au regard de leur pertinence vis-à-vis des hypothèses et des données, de situer ses résultats et leurs interprétations dans leur contexte empirique et théorique, et de proposer une ou plusieurs questions de recherche venant en perspectives de futurs travaux.

Soutenance d'un mémoire d'étude

L'étudiant doit exposer clairement le contexte scientifique ou réglementaire de son étude, encadrer les objectifs au regard des attentes formulées par le projet, les situer dans un état de l'art issu de la littérature scientifique et en faire découler un ensemble de questions. Il doit montrer sa maîtrise des choix méthodologiques et de leur pertinence au regard des objectifs, et démontrer comment ses résultats permettent de les atteindre. L'interprétation des résultats doit lui permettre de proposer des perspectives innovantes aux limites de l'étude.

La structure d'accueil s'engage, sauf situation exceptionnelle motivée par des contraintes inhérentes au projet de stage, à libérer l'étudiant de ses obligations afin de présenter ses travaux en présentiel lors de la soutenance et d'assister aux soutenances des autres étudiants de sa promotion.

Les dérogations aux soutenances en présentiel sont délivrées à la discrétion des responsables de formation sur les motifs suivants :

- stage en cours à l'étranger ou en outre-mer,
- motif médical ou personnel, sur justificatif,
- motif de service professionnel impérieux, sur justificatif fourni par l'employeur.



Sauf situation d'urgence manifeste, les dérogations doivent être sollicitées au moins 1 mois avant la date prévue des soutenances.

## Evaluation

L'évaluation du stage se compose :

- d'une note attribuée par deux rapporteurs au mémoire de stage ;
- d'une note attribuée à la soutenance, formée par la moyenne des notes attribuées par les membres du jury ayant assisté à la soutenance.

L'encadrant produit au jury un avis motivé sur le déroulement du stage, la qualité du travail effectué par l'étudiant et son comportement professionnel. Cet avis est lu au jury en amont de l'évaluation. Réciproquement, l'étudiant produit au jury un avis sur le déroulement de son stage.

Les conclusions du rapporteur sont communiquées à l'étudiant sur demande adressée aux responsables du master.

## Composition du jury

La composition du jury est définie par les responsables du master en accord avec le conseil de formation. Le jury est composé :

- du ou des responsables du master ;
- de deux évaluateurs, enseignants-chercheurs de l'EPHE-PSL impliqués dans les enseignements du master ;
- d'au moins l'un des responsables de l'unité d'enseignement « Stage » de l'année concernée ;
- d'un rapporteur choisi pour son expertise du sujet. Le rapporteur peut être un enseignant-chercheur de l'EPHE-PSL ou d'un autre établissement, ou une



personnalité qualifiée issue ou non du milieu académique. Le rapporteur ne peut être issu de la structure d'accueil de l'étudiant. Le tuteur pédagogique ou le tuteur scientifique du candidat ne peuvent être rapporteurs.

Dans le cas où l'un des membres du jury a contribué à l'encadrement de l'étudiant, il s'abstient de tout échange au cours de la soutenance et ne participe pas à l'évaluation.

## DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU STAGE DE PREMIERE ANNEE

### Objectifs

Le stage de première année est une introduction à la réalisation autonome d'un projet d'étude ou de recherche scientifique en écologie et environnement. Sous la conduite de son encadrant, l'étudiant s'approprie une question scientifique, en comprend les motivations, l'insère dans un champ disciplinaire scientifique à travers la bibliographie. Il met en œuvre ou contribue à un protocole expérimental, à une collecte de données, ou à l'exploration d'une base de données préexistante. Il contribue à l'analyse des données, à leur interprétation et à leur discussion. Il valorise son étude sous la forme d'un mémoire et d'une soutenance dont le contenu et la forme sont précisées dans le présent guide.

Durant ce stage, aucun résultat finalisé n'est attendu. L'étudiant doit néanmoins démontrer qu'il a compris son sujet par sa capacité à l'argumenter, le synthétiser et le relier à un contexte bibliographique. Il doit être capable de défendre les choix méthodologiques majeurs de l'étude, de cadrer la portée de son étude et d'en identifier les limites et les perspectives.

### Durée



40 jours ouvrés.

Les extensions sont autorisées dans les conditions des dispositions légales en vigueur.

## Mémoire

La longueur maximale du corps de texte principal est de 10 pages.

## Soutenance

La soutenance prend la forme d'une présentation de 5 minutes s'appuyant sur un poster au format A0 affiché par voie électronique, suivie d'un échange avec le jury de 10 min. Elle démontre la capacité de l'étudiant à exposer le contenu scientifique de son étude de manière synthétique, devant un public scientifique.

## DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU STAGE DE DEUXIEME ANNEE

### Objectifs

Ce stage constitue une synthèse de l'ensemble des compétences acquises durant le parcours de master, alimenté par les expériences et initiatives personnelles de l'étudiant. Il permet à l'étudiant de prendre véritablement en main une question d'étude ou de recherche originale et thématiquement autonome, en s'insérant sur plusieurs mois dans un projet de recherche et un environnement professionnel. Son étude doit aboutir à un livrable autonome de haute qualité scientifique, qu'il soit d'ordre académique (tout ou partie d'un article de revue) ou non (tout ou partie d'un rapport d'étude ou de projet destiné à un commanditaire ou une autorité). Des résultats finalisés



ou proches de l'être sont donc attendus, ou, à défaut, un ensemble de résultats exploratoires suffisamment cohérent pour fournir un soutien solide à la finalisation d'un projet ambitieux.

En fin de parcours de master, l'étudiant est avant tout attendu sur sa capacité à prendre du recul sur son travail. Il doit démontrer une véritable appropriation autonome du sujet dans sa profondeur thématique, qu'il en maîtrise le contexte disciplinaire et le projet d'ensemble, et qu'il est capable de défendre l'ensemble de ses choix méthodologiques en finesse. Il maîtrise ses résultats tant sur le fond que la forme, en connaît les limites et formule des hypothèses sur leurs conséquences et la manière de les résoudre. Il produit une discussion qui ne se limite pas à une interprétation biologique, mais situe les résultats dans leur contexte thématique plus large, appuyé par la bibliographie. Il formule des perspectives qui ne sont pas de simples extensions du travail en cours, mais constituent de nouvelles questions de recherche autonomes.

## Durée

100 jours ouvrés minimum.

Les extensions sont autorisées dans les conditions des dispositions légales en vigueur.

## Mémoire

La longueur maximale du corps de texte principal est de 30 pages.

## Soutenance

La soutenance prend la forme d'une présentation de 10 minutes s'appuyant sur une présentation au format Power-Point ou PDF, complétée d'un échange avec le jury de



15minutes. Elle permet à l'étudiant de présenter son travail en profondeur et de le confronter à un rapportage exigeant sur le fond comme sur la forme.



# Annexe 1

Page de garde obligatoire

Page liminaire indiquant les modalités de diffusion du mémoire, à compléter et à faire figurer obligatoirement immédiatement après la page de garde



Enlever le logo en entete qui fait doublon.

Mémoire de stage  
En vue de l'obtention du grade de Master  
De l'École Pratique des Hautes Études  
Mention Sciences du Vivant – Parcours Biodiversité Environnement

**[titre]**

Présenté par Mr-Mme [PRENOM – NOM]

Sous la direction de [Nom du ou des encadrants]

Année universitaire 20XX – 20XX



École Pratique  
des Hautes Études

PSL 



*Le contenu et la forme de ce mémoire relèvent de la responsabilité exclusive de son auteur et de son ou ses encadrants de stage. Il n'engage ni la responsabilité de la structure d'accueil du stage, ni de l'École Pratique des Hautes Etudes - PSL. L'auteur atteste que les règles d'éthique et de déontologie scientifique ont été respectées pour l'ensemble de la conduite des travaux ayant conduit à la rédaction de ce mémoire.*

*[FAIRE FIGURER OBLIGATOIREMENT L'UNE DES MENTION a,b,c AU CHOIX]*

- (a) [NOM DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL] et [NOM DE L'ETUDIANT] autorisent la diffusion publique de ce mémoire par l'École Pratique des Hautes Etudes - PSL.*
- (b) [NOM DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL] et [NOM DE L'ETUDIANT] autorisent la diffusion interne de ce mémoire par l'École Pratique des Hautes Etudes - PSL en direction des responsables d'unités d'enseignement et des étudiants des futures promotions du master Biodiversité-Environnement à titre d'exemple pédagogique.*
- (c) [NOM DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL] et [NOM DE L'ETUDIANT] n'autorisent aucune diffusion de ce mémoire sans leur autorisation écrite.*

*Citation recommandée :*

*[NOM DE L'ETUDIANT], [année]. [Titre]. Mémoire de stage de [première ou deuxième] année du master Sciences du Vivant, Parcours Biodiversité – Environnement de l'École Pratique des Hautes Etudes. Xx pages. Soutenu devant le jury le [date].*